

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 8 mars 2021

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, par vidéoconférence, le lundi, 8 mars 2021 à 18 h 30.

SONT PRÉSENTS

M. le maire
Mmes les conseillères

Rémi Fortin
Johanne Fillion
Lyne Gagnon

MM. les conseillers

Berthier Fortin
Roger Vaillancourt
Serge Fillion

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale
Et secrétaire-trésorière

Joyce Bérubé

La présente séance a dûment été convoquée par Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Joyce Bérubé en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, en conformité avec l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

En raison de la pandémie de coronavirus, l'arrêté 2020-004 du 13 mars 2020, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication. Les décrets subséquents qui prolongent l'état d'urgence, soit jusqu'au 18 mars 2021. L'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. Ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site internet de la municipalité.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont présentées.

2021-03-054

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 mars 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-03-055

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE MULTIFONCTIONNEL (BIBLIOTHÈQUE, FERMIERES ET LOISIRS) – PROGRAMME AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser le projet de construction d'un *Centre multifonctionnel* estimé à sept cent mille dollars (700 000,00 \$);

CONSIDÉRANT QUE Le Ministère dispose d'un programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque offre présentement huit (8) heures d'ouverture par semaine et que les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec mentionnent un minimum de onze (11) heures d'ouverture par semaine, pour atteindre le niveau « BON », et que l'atteinte de ce niveau est requise lors d'un projet de présentation d'une bonification de l'offre de service en bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 8 mars 2021

DE déposer une demande d'aide financière de deux cent quarante-quatre mille soixante-quatre dollars et cinquante (244 064,50 \$) dans le cadre du programme *AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES pour la réalisation du projet de construction d'un centre multifonctionnel*.

DE mandater Madame Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, a signé toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir.

DE hausser le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque à onze (11) heures par semaine dès la fin du projet.

D'assumer une part estimée à un minimum de cent soixante-cinq mille dollars (165 000,00 \$) dans la réalisation du projet.

D'assumer le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels.

D'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-03-056

AUTORISATION – COMMUNICATION AU REPRÉSENTANT DES RENSEIGNEMENTS DONT IL DISPOSE ET QUI SONT NÉCESSAIRES À L'INSCRIPTION A CLICSEQUR – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Fillion, et résolu :

QUE Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, les documents requis pour l'inscription à clicSEQUR et généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSEQUR.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-03-057

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 8 mars 2021, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 18 h 35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Joyce Bérubé
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Rémi Fortin
Maire